



Ma soeur m'a isolée de notre mère

Par **a33**, le **24/11/2009** à **22:31**

Bonjour,

en 1996, ma mère, divorcée non remariée a voulu procéder à une donation partage pour une partie de ses biens, à savoir une maison à chacune de ses deux filles. Au rendez-vous chez le notaire, je découvre que l'évaluation des biens comprenait des omissions sur la maison au bord de la mer destinée à ma soeur (résidence principale de ma mère) et des surévaluations sur la mienne (habitée par des locataires, à la campagne). Je devais donc verser 90 000 frs à ma soeur : donc, emprunter et augmenter ainsi, un patrimoine à partager. J'ai demandé une révision de la proposition. Je n'ai plus entendu parler de rien. Et pour cause ! après une mise à l'écart progressive jusqu'à l'exclusion de toute relation avec ma mère, j'ai découvert en 2008, que ma soeur s'était fait "donner par préciput et hors part avec tout ce qui est à l'intérieur sans restriction, la maison qui devait lui être donnée en partage.

Entre temps, ma mère a vendu sa troisième maison en 2000. Bien que quelque peu distante pour les raisons ci-dessus, que j'ignorais, j'ai voulu prévenir ma mère alors âgée de 76 ans, qu'elle donnait cette chartreuse pour une somme dérisoire à un marchand de biens. Mal m'en prit. Je fus exclue du tandem soeur-mère, malgré mes demandes réitérées auprès de ma soeur. Ma souffrance durant 8 ans !

C'est en juillet 2008, que ma soeur m'informe de l'hospitalisation de ma mère... plusieurs jours après sa sortie. Après une nuit blanche, je traverse le département et j'attends devant la villa. Les retrouvailles ne furent que pleurs.

Cette joie fut de courte durée. Ma soeur a très vite pris ombrage, par une main mise oppressante. J'ai découvert alors le désastre : 1 maison hors part, la "2000" évaporée (mais comme par hasard ma soeur a pris une assurance vie à cette époque), la dernière (la mienne) à partager au décès, après déductions des frais inhérents et divers..

J'ai demandé à ma soeur de discuter avec ma mère de cette situation. Refus.

Depuis quelques mois, ma soeur voulait envoyer ma mère en maison de retraite.

Ma mère voulait rester dans sa maison. Ma dernière visite date du 16/09/2009. Ensuite ma soeur l'a enlevée. Comme mes coups de fils restaient sans réponse, je refais le trajet : porte

close, téléphone supprimé J'ai donc envoyé un courrier recommandé avec suivi AR sur le net, le 4 novembre, et là, miracle, ma soeur m'a harcelée téléphoniquement " pour discuter avec moi" QUELS RECOURS BIENS A PROTEGER depuis 2 mois, ma soeur gère en fille unique.